

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 30 NOV. 2022

OBJET :
**Subvention exceptionnelle
à l'association Les Cavaliers
de la Cabriole**

Nombre de conseillers :
- en exercice : 29
- votants : 27

N° 2022.11.07

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe. Madame Nathalie SORIA est désignée secrétaire de séance.

PRESENTS : Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALLO, Christian CHABERT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, José MUNOZ ALVAREZ

REPRESENTES : Francis FAYARD (pouvoir à S. AMBLARD), Evelyne BILBOT (pouvoir à E. BERNARD), Annick BAROTEAUX (pouvoir à G. CASANOVA), Laurent MANTONNIER (pouvoir à N. MANTONNIER), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Thierry SANCHEZ (pouvoir à F. PLANET), Matthieu NIVOT (pouvoir à E. DELPONT)

ABSENTS : Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY

Madame Anne-Lise VIALLO, Adjointe déléguée au Sport et à la Jeunesse, présente la demande de subvention exceptionnelle, déposée en Mairie le 11 octobre 2022, de l'association Les Cavaliers de la Cabriole.

Cette dernière a organisé un concours de sauts d'obstacles qui a eu lieu le mardi 1^{er} novembre 2022 sur la commune.

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation sportive, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle d'un montant de 394 €.

Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de 200 €

Vu la présentation opérée en Commission des finances en date du 17 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Cavaliers de la Cabriole » dans le cadre de leur concours de sauts d'obstacles d'un montant de 200 €
- **DÉCIDE** de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour le Maire,
Nathalie MANTONNIER,
Première Adjointe



La secrétaire de séance,